



## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

\*\*\*\*\*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ANTIBES JUAN LES PINS, organise les 7 et 8 juillet 2018, avec le concours de la ville de LEVENS, une compétition automobile régionale dénommée :

### 3ème COURSE DE COTE REGIONALE DE LEVENS

#### Organisateur technique

Nom : TEAM AUTO RACING LEVENSOIS  
 Adresse : 43 chemin du vignal 06670 LEVENS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne 2018 Coefficient 1 ;
- Le challenge Montagne 2018 de la Ligue Régionale Automobile PACA ;

**Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le Visa N° 38 et sous le Permis d'Organisation N°325 en date du 19/04/2018.**

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

##### 1.1P. OFFICIELS

*Président du Collège des Commissaires Sportifs*  
 Commissaires Sportifs

Directeur de Course  
 Directeur de Course Adjoint  
 Commissaires Techniques B  
 Commissaires Techniques adjoints

Chargé de la mise en place des moyens  
 Chargés des relations avec les concurrents (CS)

Mme Myriam VINCENT.....Licence n° 1527  
 Mme Michèle TURQUAY. .... Licence n° 55095  
 Mme Marie-Laure ALAIN..... Licence n°228679  
 Mr Robert RICHARD..... Licence n° 44762  
 Mr Régis DUFRESNE ..... Licence n° 2484  
 Mr Philippe PRADO..... Licence n° 56333  
 Mr Jean-Pierre FORESTELLO ..... Licence n° 11620  
 Mr Gérard DAUMAS ..... Licence n° 7191  
 Mr Jean-Marc GRILLI. .... Licence n°234783

Mr Guillaume CHEDEVILLE ..... Licence n°182052  
 Mme Aurore FOTIA..... Licence n°199244  
 Mme Isabelle FORESTELLO. .... Licence n°138486

Chargé des Commissaires de route  
Chronométreurs

Délégué RTS

Mr Arnaud LESTRADE.CARB .....Licence n°210977  
Mme Marie RICHARD .....Licence n° 49602  
Mr Michel GETTO. ....Licence n° 1525  
Mr Pierre RUFFIN.....Licence n°23906

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements : Lundi 2 juillet 2018.à minuit.

Publication de la liste des engagés : Vendredi 6 juillet 2018.

Vérifications administratives : Samedi 7 juillet 2018 à partir de 14h30.

Vérifications techniques : Samedi 7 juillet 2018 à partir de 14h45.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : Samedi 7 juillet 2018 à 20h30.

Briefing des commissaires : Dimanche 8 juillet 2018 à 7h30.

### **Essais chronométrés**

---

- Essais chronométrés : Dimanche 8 juillet 2018 à partir de 8h30 ;
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Dimanche 8 juillet 2018 à 12h30 ;

### **Course**

---

- 1<sup>ère</sup> montée : Dimanche 8 juillet 2018 à partir de 13h30 ;
- 2<sup>ème</sup> montée : Dimanche 8 juillet 2018 à partir de 15h45 ;
- 3<sup>ème</sup> montée : Dimanche 8 juillet 2018 à partir de 16h45 ;

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par voie d'affichage.

Affichage des résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix : Dimanche 8 juillet 2018 à 19 heures.

Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix entre le 15 et le 20 juillet 2018.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : Samedi 7 juillet 2018 à 18h00 à l'école maternelle « Les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives : Samedi 7 juillet 2018 de 14h30 à 19h00, école maternelle « Les oliviers 58 route de Duranus 06670 LEVENS.

Vérifications techniques : Samedi 7 juillet 2018 de 14h45 à 19h15, devant l'école maternelle « Les oliviers 58 route de Duranus 06670 LEVENS.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au « Garage de Tourrette ».

Adresse : 175 avenue du canton de Levens 06690 TOURRETTE LEVENS.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 7 juillet 2018 à 19h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Samedi 7 juillet 2018 à 18h00.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :  
ASA ANTIBES JUAN LES PINS 11 rue d'Alger 06600 ANTIBES – [contact@antibes-rallye.com](mailto:contact@antibes-rallye.com) jusqu'au lundi 2 juillet 2018 à minuit.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes (faire deux engagements séparés).

Les droits d'engagement sont fixés à 360€, réduits à 180€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

**Le nombre des voitures admises est fixé à 80**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte. Les publicités obligatoires et optionnelles feront l'objet d'un additif ultérieur.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La 3<sup>ème</sup> course de côte régionale de LEVENS se déroule sur la M19 dans le sens Duranus – LEVENS.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : M19 – Lieu-dit « Polonia ».

Arrivée : M19 – 100m avant la déchetterie de LEVENS.

Pente moyenne : 3,5%.

Longueur du parcours : 1.933 Kms.

Modalités de retour au départ : En convoi dans le sens inverse de la course.

Parc de départ : M19 – 50m après le lieu-dit « Polonia ».

Parc d'arrivée (*lieu*) : M19 – 200m après le virage de la déchetterie.

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Modalités d'accès au départ : En convoi, dans le sens inverse de la course.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : M19 – Lieu-dit « Polonia ».

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Le parc concurrent sera situé à école maternelle « Les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 14 heures, le samedi 7 juillet 2018.

Les remorques devront être garées au parking de la Sirolaise (M19 – Virage de la déchetterie).

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la M19 200m près le virage de la déchetterie.

#### **6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Ecole maternelle « Les oliviers 58 route de Duranus 06670 LEVENS.
- Pendant les essais et la course au parc départ Ecole maternelle « Les oliviers 58 route de Duranus 06670 LEVENS.
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée : Ecole maternelle « Les oliviers 58 route de Duranus 06670 LEVENS.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

- Pendant la compétition, une permanence se tiendra à l’école maternelle « Les oliviers » 58 route de Duranus 06670 LEVENS.
- Téléphone permanence n° 06.61.94.80.69
- Centre de secours le plus proche : SAMU 06 – Téléphone : 15

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. BRIEFING AUX PILOTES**

Briefing écrit remis au concurrents contre émargement lors des vérifications administratives.

#### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : Aux feux tricolores.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Prix en espèces :

- Classement général :   1<sup>er</sup> :   180€  
                                  2<sup>ème</sup> :   120€  
                                  3<sup>ème</sup> :   80€
- Classement féminin :   1<sup>ère</sup> :   150€ (pour 4 partantes ou plus)  
  80€ (de 1 à 4 partantes)
- Classement par classe : 1<sup>er</sup> :   120€ (6 partants ou plus) 70€ (de 2 à 5 partants)  
                                  2<sup>ème</sup> :   90€ (6 partants ou plus) 60€ (de 2 à 5 partants)  
                                  3<sup>ème</sup> :   70€ (6 partants ou plus)

Coupes :

- Classement général :                           1 coupe
- Classement pour chacun des groupes :   1 coupe
- Classement pour chacune des classes :   1 coupe (2 à 4 partants)  
  2 coupes (5 à 8 partants)  
  3 coupes (9 à 12 partants)

Les prix en espèces ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 8 juillet 2018 à 19heures sur la ligne d'arrivée (M19 virage de la déchetterie). Les concurrents absents lors de la remise des prix ne pourront pas prétendre à leur prix et/ ou coupe.